

*me volez, et puis vous demandez: "En quoi t'avons-nous donc volé?" Lorsque vous retenez VOS OFFRANDES ET VOS DÎMES! [...] Apportez donc vos dîmes dans leur totalité dans le trésor du Temple pour qu'il y ait des vivres dans ma demeure! De cette façon-là, mettez-moi à l'épreuve, déclare l'ÉTERNEL, le Seigneur des armées célestes: alors VOUS VERREZ BIEN SI, DE MON CÔTÉ, JE N'OUVRE PAS POUR VOUS LES ÉCLUSES DES CIEUX, et ne vous comble pas avec surabondance de ma bénédiction.»*

– Malachie 3.8-10, *La Bible du Semeur*

La dîme consiste dans le dixième de notre revenu (Deutéronome 14.22; Genèse 28.22). Elle est exclusivement destinée à soutenir la prédication de l'Évangile et ceux qui y consacrent leur vie. Dans l'Ancien Testament, c'étaient les prêtres et les lévites, dévoués au service du temple et à l'enseignement de la Parole de Dieu, qui vivaient grâce à la dîme et aux offrandes. Après Jésus-Christ, ce sont les apôtres, les évangélistes et les pasteurs qui ont reçu le soutien des chrétiens pour se consacrer à plein temps à l'annonce de l'Évangile.

*«Le Seigneur a établi comme règle que ceux qui annoncent l'Évangile vivent de l'Évangile.»*

– 1 Corinthiens 9.14

La dîme appartient à Dieu. Consacrer dix pour cent de ses revenus à notre Dieu peut sembler énorme ou difficile à certains d'entre nous, mais c'est un acte de foi et de fidélité que le créateur bénit abondamment. C'est aussi un témoignage extraordinaire en faveur de Jésus-Christ. Par cet acte, nous disons: 1) qu'il est vraiment le premier dans notre vie, 2) que nous voulons que le plus grand nombre le connaissent et soient sauvés, 3) que nous sommes reconnaissants et que nous lui faisons confiance pour nos besoins matériels.